

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



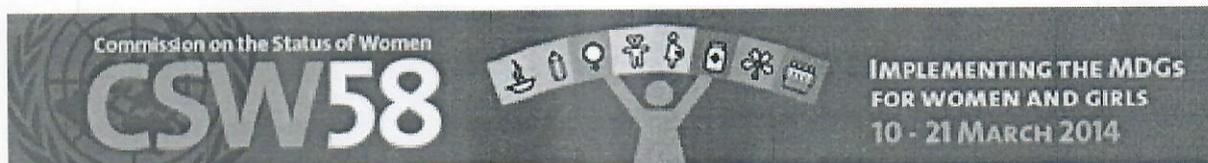
**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE
L'ENFANCE**



**CINQUANTE HUITIEME (58) SESSION DE LA
COMMISSION DE LA CONDITION FEMININE**

DU 10 AU 21 MARS 2014

NEW YORK



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	P.3
I/ DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA SESSION.....	P.3
CEREMONIE D'OUVERTURE.....	P.3
1. DEBAT GENERAL.....	P.5
2. TRAVAUX THEME D'EVALUATION.....	P.7
3. TABLES RONDES DE HAUT NIVEAU	P.8
II/ PARTICIPATION AUX EVENEMENTS PARALLELES.....	P.9
1. PANELS ET ATELIERS.....	P.9
2. RENCONTRES REGIONALES.....	P.13
III/ ACTIVITES EN MARGE DE LA SESSION.....	P.18
1. RENCONTRES BILATERALES.....	P.18
2. PRESIDENCE DE LA CEREMONIE POST 08 MARS DES FEMMES DE NEW YORK.....	P.19
IV/ CEREMONIE DE CLOTURE.....	P.20
V/ RESULTATS OBTENUS.....	P.21
CONCLUSION.....	P.22
ANNEXES.....	P.23

INTRODUCTION

La Commission de la condition de la femme a tenu sa 58^{ème} session au siège de l'organisation des Nations Unies du 10 au 21 Mars 2014 à New York. La session a été ouverte le lundi 10 mars sous la présidence de Monsieur GABACTULAN des Philippines sur le thème intitulé « *LES DEFIS ET LES REALISATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT POUR LES FEMMES ET LES FILLES* ».

Cette session a permis d'évaluer « *L'ACCES ET LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES FILLES A L'EDUCATION, A LA FORMATION, A LA SCIENCE ET A LA TECHNOLOGIE AINSI QUE LA PROMOTION DE L'EGAL ACCES DES FEMMES AU PLEIN EMPLOI ET A UN TRAVAIL DESCENT* ».

Egalement les questions émergentes telles que la transversalité de la problématique homme-femme et l'accès des femmes aux facteurs de production ont été abordées.

Il convient de rappeler que la participation de la délégation sénégalaise à cette session était marquée par séries d'activités. Outre l'agenda officiel de Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, les membres de la délégation se sont répartis les différentes tâches en prenant part aux débats et échanges d'expériences au sein des cadres de réflexion qui se sont tenus durant la session.

En marge de la session, Madame le Ministre de la Femme ,de la Famille et de l'Enfance a tenu des rencontres bilatérales et participé à des débats de haut niveau organisés respectivement par l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Union Africaine, la CEDEAO et les ONG africaines axées sur la mise en œuvre des OMD et l'Agenda post 2015.

I/ DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA SESSION

1.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

Après avoir adopté l'ordre du jour de cette 58^{ème} session, la Commission a procédé à l'élection des membres de son nouveau bureau. Ainsi, outre son président, elle a aussi élu Messieurs Mohamed Ibrahim ELBAHI (Soudan) et Carlos Enrique Garcia Gonzalez (El Salvador) aux postes de Vice-présidents. Monsieur EL BAH I a été désigné aussi Rapporteur des travaux de la Commission pour les 58^{ème} et 59^{ème} Sessions.

Messieurs Bruno Santos De Olivera (Brésil) et Mustafizur Rahman (Bangladesh) ont été élus membres du groupe de travail chargé des communications sur la condition de la femme.

Dans son propos liminaire, le Président Cabactulan a rappelé le contexte particulier dans lequel se déroule cette 58^{ème} session, tout en mettant l'accent sur l'enjeu qu'elle représente pour l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en ce qui concerne les femmes et les filles. A ce propos il a appelé la Commission à réfléchir sur le contenu d'une contribution décisive qui définirait les contours d'une réalisation accélérée des principales cibles des OMD, d'ici à 2015, et particulièrement une stratégie complète pour ceux qui ont été fixés pour les femmes et les filles.

Dans son allocution, le Secrétaire général Monsieur Ban Ki- Moon, a procédé à une analyse générale de l'impact des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles.

Ainsi, évaluant l'OMD 2 portant sur l'éducation primaire pour tous, il a déclaré qu'au plan mondial, des progrès indéniables ont été réalisés dans la réduction de l'exclusion des filles dans l'éducation primaire et que, de plus en plus, des filles vont à l'école. Toutefois, il a fait noter que l'objectif d'assurer, d'ici à 2015, l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation est encore loin d'être atteint.

A ce titre, il a encouragé les gouvernements à mettre en place des services de santé reproductive pour les jeunes filles afin de les préparer à intégrer le marché du travail du 21^{ème} siècle dans de meilleures conditions.

Pour ce qui est de l'OMD 3, le Secrétaire général a affirmé que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments indispensables pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD).

Il a salué à cet égard, la présence de plus en plus importante des femmes dans les parlements nationaux, mais regrette par ailleurs, leur sous représentation dans les postes de responsabilité et incite les gouvernements à adopter des mesures plus fortes pour « promouvoir les talents, les compétences et l'énergie des femmes, aussi bien dans les usines que dans les conseils d'administration ».

Il a déclaré par ailleurs, que l'écart des rémunérations reste encore très élevé en milieu rural et surtout pour les couches vulnérables.

Le Secrétaire Général n'a pas manqué de déplorer dans son discours, le grand retard enregistré dans la mise en œuvre des OMD 4 et 5 relatifs respectivement, à la lutte contre la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé maternelle

Pour sa part, Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné que l'autonomisation des femmes participe au développement durable et à la lutte contre la pauvreté.

Madame Mlambo-Ngcuka a émis l'espoir que les travaux de la cinquante-huitième session de la commission contribueront à assurer à la prochaine génération de femmes un monde meilleur.

Dans son intervention, Madame Nicole Ameline, Présidente du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), a déclaré que l'égalité entre les femmes et les hommes apparaît de plus en plus, comme une condition sine qua non du développement durable.

1.2 DEBAT GENERAL

Le débat général a enregistré les interventions des principaux groupes (G77+Chine, Groupe Africain, OCI, etc.) qui ont donné de grandes orientations sur la prise en compte des besoins des femmes dans le programme de développement durable.



au développement équitable.

Intervenant au nom de la délégation sénégalaise qu'elle a conduite à cette session, Madame Anta SARR, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a affirmé, avec force que l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes, la pleine jouissance de leurs droits humains sont des facteurs essentiels

Elle a affirmé que c'est dans la prise de conscience de ce qui précède, que le Sénégal s'est engagé dans des réformes constitutionnelles et législatives visant à consolider les droits des femmes, l'égalité des sexes et la non discrimination.

Elle a ainsi révélé que les femmes sénégalaises ont de plus en plus accès à des postes de responsabilités dans la sphère exécutive et dirigent certaines institutions nationales comme la Primature, le Conseil économique, social et environnemental, la Direction générale de la police nationale et sont présentes dans le Commandement territorial.

Madame Anta SARR a, en outre, mis en exergue les progrès significatifs réalisés par le Sénégal par rapport aux OMD 1 et 2 avec un accès amélioré des femmes à un travail décent.

Concernant l'OMD 3, Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a révélé que des avancées ont été notées à la réduction des écarts entre les garçons et les filles dans l'enseignement primaire et l'augmentation de l'espérance de vie des femmes grâce à la promotion de la santé reproductive.

D'autres représentants d'Etats membres des Nations Unies ont pris la parole pour présenter l'état des réalisations et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des OMD.

De ces interventions il en est ressorti :

- la problématique des droits sexuels et de la santé reproductive évoquée par les pays comme la France, qui estime que le refus de les aborder constitue une régression sur les droits des femmes ;
- l'importance de renforcer les programmes de lutte contre la faim (Mexique) ;
- la nécessité d'adopter l'inclusion dans les objectifs qui doivent être formulées pour le post 2015 ;
- la pertinence d'une stratégie d'appui aux carrières pour les femmes travailleuses corrélée avec des services de garderie (enfant de- de 5ans ; Corée) ;
- l'importance de faire référence aux positions du G77, de la Chine, de la Guinée Bissao et de la Zambie;
- l'insuffisante appropriation des OMD par les femmes;
- le niveau de mise en œuvre du plan d'action de Maputo ;
- la promotion de la santé de la reproduction des femmes et la lutte contre les violences basées sur le genre ;
- le renforcement de l'autonomisation des femmes par des stratégies innovantes;
- le soutien juridique aux femmes et la mise en place d'un mécanisme de suivi des droits de femmes;
- l'éducation environnementale et la création de musées communautaires pour protéger la biosphère à travers le renforcement des capacités des femmes et des hommes pour protéger les sols;
- la rétribution des hommes en présence de leurs épouses pour susciter le retour des ressources en famille ;
- l'existence de programmes nationaux de réalisation des OMD avec une inclusion de l'égalité homme-femme dans les pays en développement ;

- la prévalence très importante de la violence sexiste qui doit entraîner un renforcement des lois et des capacités des acteurs pour intensifier la lutte ;
- l'importance de la nouvelle technologie de l'information et de la communication dans le développement;
- le besoin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et d'intégrer dans les Objectifs de développement durable, un objectif sur la parité des sexes;
- la mise en œuvre et diffusion des lois préservant les droits de travailleurs migrants (domestiques);
- l'adoption de quota pour la représentation des femmes dans les conseils d'administration ;
- l'implication des femmes dans la prévention des conflits et des négociations de paix ;
- l'utilité d'une interconnexion et d'une intégration structurelle entre les études en genre, l'éducation, la recherche et les politiques.

1-3 TRAVAUX DU THEME D'EVALUATION

Le présent thème, a fait l'objet de plusieurs interventions pour rappeler les décisions prises par les pays par rapport à l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie y compris la promotion de l'égal accès des femmes au plein emploi et à un travail décent. Suite aux différentes communications, les discussions ont porté sur :

- les difficultés d'accès des femmes et des filles à l'information d'où, la nécessité de rénover le système éducatif ;
- la diffusion mondiale des TIC pour susciter des changements dans la manière de communiquer et d'apprendre ;
- l'intégration de l'apprentissage des TIC très tôt (au préscolaire) dans l'enseignement pour permettre une meilleure maîtrise et à l'avenir une meilleure participation des jeunes;
- l'existence de stéréotypes sur l'apprentissage des sciences par rapport aux filles ;
- le renforcement de la contribution des femmes à travers la recherche entraînant une révolution des connaissances ;
- l'importance de mettre en place des programmes TIC dans chaque école ;
- l'existence de stéréotypes maintenus par les médias et les enseignants des écoles ;
- la meilleure connaissance de la jeunesse à travers sa perception par rapport aux TIC, à la science, à l'emploi et à leur centre d'intérêt.

Il est ressorti des discussions sur ce sous-thème les recommandations suivantes :

- Créer des accords de partenariat entre enseignants en TIC et universités pour mieux maîtriser les stéréotypes sexistes ;
- Mettre en place des structures pour l'éducation aux TIC avec une approche sexospécifique ;
- Développer avec les hommes, les femmes, le secteur privé et la société civile, un partenariat pour les sciences et les TIC en vue de créer une main d'œuvre compétitive.

Relativement aux défis de l'emploi décent par les TIC et les sciences, il a été relevé les préoccupations ci-après :

- les obstacles auxquels les femmes font face dans le monde des TIC et des sciences surtout dans les pays arabes ;
- l'inexistence de système de mentorat adéquat permettant aux étudiantes de s'orienter vers les filières scientifiques ;
- la nécessité de développer trois approches stratégiques comme l'accroissement de la participation des femmes, la garantie de l'existence de la connaissance et la création de programmes basés sur le genre qui promeuvent le développement ;
- l'intégration de recherches sexospécifiques en genre et dans les curricula de l'éducation.

1-4 TABLES RONDES DE HAUT NIVEAU

La délégation sénégalaise à la 58^{ème} session de la Commission de la condition de la femme a pris part à des rencontres de haut niveau qui se sont tenues en marge de la session.

Le 09 mars 2014, s'est tenue la réunion préparatoire de la concertation ministérielle francophone à laquelle ont pris part, Madame Penda Mbow, Représentant Personnel du Chef de l'Etat auprès de la Francophonie, Madame Ndioro Ndiaye représentante de la société civile et présidente du réseau francophone pour l'égalité homme-femme et Madame Ndèye Oumy Guèye, chargée du dossier de la CSW à la Mission permanente du Sénégal à New York.

Madame Geneviève Inagosi Bulu Ibambi, Ministre du Genre, de la Famille et des Enfants de la République Démocratique du Congo a présidé le 10 mars 2014, la concertation francophone de haut niveau qui a réuni les Ministres et chefs de délégations francophones présents à la 58^{ème} session de la CSW.

Organisée en collaboration avec ONU-FEMMES, cette rencontre était axée sur le thème suivant : « Egalité femme-homme et autonomisation des femmes en francophonie : construire le nouveau programme de développement pour l'après 2015 ».

Elle avait pour objectif de permettre aux pays membres de l'OIF de partager leurs expériences dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) concernant les femmes et les filles et de faire émerger un consensus sur la nécessité de placer l'égalité entre les sexes ,comme une priorité du nouveau programme de développement pour l'après-2015.

En outre, elle a enregistré les interventions de Mesdames Chantal Compaoré, Première dame du Burkina Faso, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des Femmes de la France, Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU-FEMMES, Nicole Ameline, Présidente du comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW),et Ndioro Ndiaye, Présidente du réseau francophone pour l'égalité femme-homme.

Monsieur Eric Pelletier, conseiller au secrétariat de l'OIF, a délivré aussi un message de soutien de Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de la francophonie.

L'ensemble des intervenants ont défendu l'idée d'asseoir une stratégie de la francophonie en créant un cadre d'impulsion en faveur de l'égalité femme-homme.

Intervenant au nom de la délégation sénégalaise, Madame Anta SARR Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance a souligné que la participation des femmes au développement doit être accompagnée d'un ensemble de mesures spécifiques pour résoudre les problèmes non abordés par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Elle n'a pas manqué de plaider pour le renforcement de l'autonomisation, l'élimination formelle de la violence et de la discrimination, l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé et à un travail décent en faveur des femmes.

Madame Anta SARR a également suggéré que les objectifs susmentionnés soient considérés comme constitutifs du futur agenda de développement.

Enfin, Madame Anta SARR a saisi l'occasion de son allocution pour réitérer l'invitation relative au 15^{ème} Sommet de l'OIF que notre pays aura l'honneur d'abriter les 29 et 30

Novembre 2014 et qui aura pour thème « FEMMES ET JEUNES EN FRANCOPHONIE : VECTEURS DE PAIX, ACTEURS DE DEVELOPPEMENT ».

II/ PARTICIPATION AUX EVENEMENTS PARALLELES

2-1 PANELS ET ATELIERS

La délégation nationale a participé à des panels et ateliers dont certains méritent d'être évoqués dans ce présent rapport.

➤ CAUCUS DES FEMMES AFRICAINES

Le caucus des femmes africaines s'est tenu le lundi 12 mars avec comme structures leaders l'organisation Femme Africa Solidarité (FAS) et l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement AFARD. Les points abordés à cette occasion sont les suivants :

- 1) Vue globale sur la Commission de la condition féminine (CSW) ;
- 2) Discussions sur les conclusions agréées ;
- 3) Partage de la lettre que le caucus des femmes a adressé au groupe africain.

Concernant le premier point, le paneliste est revenu sur les objectifs et missions de la CSW, la pertinence de la session et l'opportunité qu'elle offre aux femmes pour débattre de leurs préoccupations. Autrement dit, cette rencontre œuvre pour le renforcement de la paix et de la sécurité, la promotion des femmes dans une optique de développement économique et social global.

En deuxième point, les conclusions provisoires ont été passées en revue mais surtout, il a été mis en exergue la nécessité pour le caucus des femmes de développer des stratégies en vue d'influencer les décisions importantes de la CSW en faveur des femmes et autres couches vulnérables.

Ainsi, il est ressorti des débats, la nécessité pour le caucus, de prendre en charge certaines préoccupations notamment l'atteinte de l'accès universel à l'éducation, la question de l'orientation sexuelle et la position de l'Afrique qui doit restée sans équivoque.

Enfin il, est demandé au caucus des femmes de s'investir davantage pour la prise en charge de la fistule et autres maladies liées à la santé de la reproduction des femmes.

➤ **PANEL DES FEMMES SYNDICALISTES**

Axé sur le thème « **Alliance entre les organisations Syndicales et les mouvements de femmes** », ce panel s'est tenu le vendredi 14 mars 2014.

Le choix du thème ressort de la nécessité de créer une alliance entre les mouvements syndicaux et les organisations de femmes pour **défendre efficacement les droits des femmes**.

Deux questions majeures ont été soulevées à l'occasion, notamment le travail des syndicalistes avec les féministes activistes et les stratégies à mettre en place pour faire avancer les intérêts des femmes.

Les échanges d'expériences ont débouché sur le constat selon lequel les inégalités entre les hommes et les femmes sur le plan du traitement salarial, la sous représentativité des femmes dans les instances de décision pour prendre en compte leurs besoins et leurs spécificités, la protection sociale des femmes.

Dans une perspective de faire face aux problèmes sus-évoqués, il convient de :

- construire des alliances fortes ou d'instaurer une plateforme pour aborder ces questions et prendre les mesures idoines ;
- promouvoir des changements économiques structurels pour vaincre la pauvreté ;
- susciter l'intégration des femmes dans le marché du travail ;
- nouer le dialogue social, échanger des expériences entre syndicats et mouvements de femmes pour faire face aux défis ;
- amener les Etats à faire respecter les droits économiques et sociaux des femmes tels que le droit au logement, à la sécurité alimentaire, à la santé, aux services sociaux et à un salaire décent.

➤ **PANEL SUR LA PREPARATION DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE**

Le Réseau francophone pour l'égalité femme-homme en collaboration avec l'organisation internationale de la Francophonie a organisé un panel de concertation avec la société civile francophone à la représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à New York.

Elle a démarré par un rappel des activités de 2010 lors de la rencontre plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner les progrès réalisés en faveur des OMD dont les Etats membres ont souhaité l'accélération de la réalisation des OMD, mais

aussi, de réfléchir à la manière de promouvoir le nouveau programme de développement pour l'après 2015.

Deux processus parallèles ont une importance particulière. Il s'agit de la conférence sur le développement durable de Rio+20 de juin 2012 créant un groupe de travail de 30 membres. Ce groupe est en phase de collecte d'informations, d'inventaire et de diagnostic et doit présenter un rapport en septembre 2014. A cet effet, un panel d'expert-es de haut niveau a été mis en place à la demande du Secrétaire général des Nations Unies en 2012 qui a remis son rapport en 2013. De plus, le groupe des NU pour le développement a organisé onze consultations thématiques mondiales multipartites.

Sur la question de l'égalité femme-homme, la société civile, représentée par le « Groupe Majeur Femmes » (GMF) qui rassemble 400 organisations a contribué au processus de réflexion autour du nouveau programme de développement pour l'après 2015. Aussi, des consultations régionales ont été organisées avec les ONG.

L'OIF relayera son message lors de la 59^{ème} session de la Commission de la condition de la femme en mars 2015 qui célébrera également les 20 ans de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing.

➤ **REGARDS DE FEMMES SUR LA DECLARATION DE NAISSANCE, EN PARTICULIER DES FILLES**

Deux recherches sur la situation de l'exclusion sociale relative à la déclaration de naissance dans deux pays le Mali et la Côte d'Ivoire ont été restituées.

L'objectif prioritaire de ce thème a porté sur l'intégration dans l'agenda post-2015 de la question du renforcement des capacités des femmes. Il s'est agi précisément de la non prise en compte de statut marital en matière de déclaration des naissances afin que tous les enfants aient accès à l'éducation et aux programmes de développement.

La table ronde s'est appuyée sur le constat de l'UNICEF ¹ et les recommandations du panel de haut niveau pour l'agenda post-2015 « *Assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace* » qui demande aux Etats de s'engager à « fournir gratuitement une identité juridique à tous, comme l'inscription au registre des naissances ».

¹ 230 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont jamais été enregistrés, UNICEF, 2013 (lien pour leur étude est sur le site www.partagider.fr)

Ainsi, l'organisation « Regards de femmes » a invité les représentants des Etats à relayer auprès de leurs gouvernements respectifs et les services concernés pour faire prendre en compte cette action prioritaire : « **être déclaré à l'état-civil est le premier des droits puisqu'il ouvre la clé à tous les autres droits** ».

Le panel a permis de rappeler l'importance de l'état civil pour un Etat car, lui permettant de maîtriser sa population. Autrement dit, le défaut de recensement et de suivi des personnes ne milite pas par exemple, en faveur de l'accès à l'instruction, à la bonne gestion de la politique sanitaire voire la sécurité des personnes. Il convient également de sensibiliser les populations et leur rappeler qu'il s'agit d'un droit humain fondamental.

En résumé, l'inscription à la naissance garantit à l'individu, pendant toute sa vie, le droit de prendre part à la vie sociale, culturelle, économique et politique de son pays.

➤ ***ACTION EN FAVEUR DE LA RESOLUTION MONDIALE 67/146 SUR L'ABANDON DES MGF***

No Peace Without Justice a organisé un panel de haut niveau sous la présidence de Madame la Première Dame du Burkina Faso avec des panélistes dont la sénégalaise Madame Khady KOITA de l'ONG « la Palabre –Sénégal/Belgique». Cette rencontre était un prétexte pour enclencher le démarrage du projet de sensibilisation et d'informations sur les mariages précoces et autres formes de violences faites aux femmes et aux filles.

➤ ***RENCONTRE DE L'UNION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES***

Elle s'est penchée sur deux sessions notamment les carrefours du développement durable et de l'égalité entre les sexes : Le rôle des parlements dans l'exécution des objectifs de développement du millénaire.

L'objectif fixé était, le suivi des progrès réalisés sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement au cours des dix dernières années et l'évaluation du rôle que les parlements ont joué pour leur mise en œuvre. Aussi, il s'est agi de mesurer la responsabilité des gouvernements qui devraient intégrer l'égalité des sexes dans la prochaine série d'objectifs de développement du nouveau agenda.

Dans ce sens, il convient de susciter l'implication des parlementaires qui ont le pouvoir de légiférer et de contrôler l'action du gouvernement tout en attirant l'attention de l'exécutif sur la sensibilité des politiques et du budget aux questions de genre.

➤ **PERSPECTIVE SUR LA TECHNOLOGIE, LA SÉCURITÉ ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES**

Le projet Safety Net du Réseau national pour mettre fin aux violences conjugales a présenté un aperçu de la façon dont le domaine de la violence contre les femmes devrait être articulé à la technologie et à l'abus des droits.

Les débats sur la thématique ont permis de relever l'exemple de l'Australie qui a mis en oeuvre un projet qui travaille en collaboration avec les victimes, les avocats, les agences du maintien de l'ordre, les technologistes et les compagnies pour examiner l'impact de la technologie et la confidentialité des informations sur les victimes.

Ainsi, il convient d'avoir à l'esprit la manière dont les tyrans, les violeurs, les trafiquants utilisent la technologie et les plateformes des réseaux sociaux, des sites internet, des messages textes pour faciliter les crimes. En somme, la technologie rend l'abus en ligne facile, très courante et dans de nombreux cas, anonyme.

➤ **RENCONTRE SUR LE PROJET EQUAL FUTURES PARTERSHIP**

Le Gouvernement Américain en collaboration avec celui du Danemark ont tenu, le 13 mars 2014, à la Mission Permanente des Etats-Unis, un événement sur l'initiative Equal Futures Partnership autour du thème « l'impact de la violence basée sur le genre à la participation économique et politique des femmes ».

Ouvrant les travaux, Madame Cathy RUSSELL est revenue sur les objectifs prioritaires de l'initiative Equal Futures Partnership qui consiste à offrir une plateforme de partage des meilleures pratiques dans le domaine de la promotion et de l'autonomisation de la femme.

Elle a saisi l'occasion pour inviter les Etats Membres à soutenir cette initiative en les incitant à travailler dans leurs pays respectifs pour un engagement politique plus résolu, une culture de la reddition des comptes, la promotion et le partage des meilleures pratiques.

A sa suite, Mme Jeni KLUGMAN, a démontré l'universalité de la violence basée sur le genre, en exposant une carte du phénomène. Elle a estimé que ce type de violence a un coût aussi bien sur le développement social que sur celui économique. Aussi, a t'elle souligné la nécessité, d'entreprendre des réformes juridiques pour une meilleure prise en charge de cette question.

Mme Lakshmi PURI, Directrice Adjointe de ONU FEMMES a réaffirmé dans son intervention, le rôle central de la prévention dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. A cet égard, elle a noté la nécessité de mettre en place une réglementation adéquate du travail et du renforcement de la participation des femmes à l'activité économique. Elle a en outre, rappelé les quatre domaines de convergence dans la lutte contre la violence basée sur le genre:

- la prévention;
- la protection des couches vulnérables;
- la poursuite en cas de délit;
- l'accès aux services multisectoriels.

Mme PURI a enfin demandé aux Etats d'avoir en ligne de mire, l'agenda de développement post 2015 pour soutenir les trois objectifs sur lesquels la communauté internationale s'est entendue : mettre un terme à la violence basée sur le genre, la promotion économique des femmes et leur participation à la décision politique.

➤ *AUTRES RENCONTRES LIEES AUX CONCLUSIONS CONCERTÉES*

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a organisé une rencontre en invitant toutes les missions permanentes, missions d'observation et les délégations nationales. Cette rencontre a permis de prolonger les discussions sur la position des africains relativement aux points de discordes durant la rencontre d'Addis Abéba.

2.2. RENCONTRES REGIONALES

En marge de la session, la délégation sénégalaise a participé à deux rencontres régionales notamment le débat de haut niveau des Ministres chargés des questions de Genre et de la Femme des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est tenue le 12 mars 2014 au siège de la Mission Permanente d'Observation de l'Union Africaine (UA) ainsi celle relative à la revue de la déclaration et du programme d'action de Beijing et l'agenda post 2015 en Afrique.

➤ S'agissant du débat de haut niveau des pays de la CEDEAO, Madame Fatima Dia SOW, Commissaire aux affaires sociales et du genre de la CEDAO, a invité les délégations à faire des propositions concrètes sur les priorités communes aux pays de la CEDEAO afin de favoriser leur prise en compte dans l'agenda de développement post-2015.

Les travaux ont permis d'échanger sur le thème prioritaire et celui de l'évaluation de la 58^{ème} session de la CSW et d'examiner le projet d'ordre du jour de la réunion des Ministres du Genre et de la Femme de la CEDEAO qui se tiendra à Ouagadougou avant la fin de l'année 2014.

Tout en prenant en compte la situation sociale et économique de l'Afrique de façon globale, et surtout celle des pays de la CEDEAO, Madame Anta SARR a apporté une contribution sur les défis globaux qui doivent être relevés dans la cadre du prochain agenda de développement.

A ce propos, elle a préconisé que l'autonomisation des femmes figurent comme une priorité ainsi que la mise en place de politiques gouvernementales et d'un cadre institutionnel et économique favorisant l'atteinte de cet objectif.

Enfin, pour ce qui est de l'accès et de la participation des filles à l'éducation, à la formation, à la science et la technologie ainsi que la promotion de l'égal accès des femmes au plein emploi et à un travail décent, Madame SARR a déclaré que la sous-région doit poursuivre ses efforts pour atteindre les cibles fixés dans ces domaines.

➤ La rencontre régionale axée sur le thème : « les Objectifs du millénaire pour le développement et l'agenda post 2015 ainsi que la revue Beijing+20 : Perspectives africaines » présidée par Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance du Sénégal en présence de Mesdames la Directrice des Femmes, du Genre et du Développement de l'Union Africaine, la représentante d'ONU-FEMMES ainsi que des leaders de la société civile, visait à porter un regard attentif sur les perspectives africaines en matière de développement en direction des femmes à l'orée de l'adoption d'un nouvel agenda international pour le développement.

Dans son allocution, Madame le Ministre Anta SARR a salué l'apport considérable de la société civile qui vient en appont aux acteurs étatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

Elle a signalé que l'avènement du 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing ainsi que les perspectives du futur agenda international pour le développement, prévus conjointement en 2015, nous donnent l'opportunité de revisiter les paradigmes sur lesquels repose jusqu'ici, notre ambition commune pour l'autonomisation des femmes, particulièrement son *modus operandi*.

L'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique, donne une indication claire des manquements devant être comblés au cours des prochaines années.



Des avancées significatives ont été réalisées dans notre continent, relativement aux domaines de l'éducation avec des taux nets de scolarisation de l'ordre de 80%, ainsi que de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cependant, en matière de lutte contre la mortalité maternelle et infantile et du VIH/SIDA, les défis restent encore nombreux et complexes. L'Afrique reste toujours confrontée à l'épineuse question de l'éradication de la pauvreté et de la faim, notamment dans le contexte de chocs socio-économiques qui aggravent la pauvreté en milieu rural. Ce constat pose même la lancinante question de la sécurité alimentaire et du renforcement des capacités productives des populations, en particulier des femmes qui, demeurent très actives dans le domaine de l'agriculture ainsi que des petites et moyennes entreprises.

Aussi, dans un contexte de plus en plus marqué par les changements climatiques et une avancée vertigineuse de la désertification dans certaines régions comme le Sahel, la gestion de l'environnement reste-elle cruciale si l'on veut réaliser une économie verte telle que nous l'indique le Document final de Rio+20 intitulé: «**l'avenir que nous voulons**».

Dans le domaine de la santé, les résultats mitigés obtenus dans le cadre des OMD 4 et 5, traitant respectivement de la mortalité infantile et de la santé maternelle, prouvent à suffisance l'urgence d'accentuer les efforts des différents acteurs en ce sens. Sous ce rapport, l'accent devrait nécessairement être mis sur le renforcement des capacités des Etats face aux quatre maladies à l'origine de la plupart des décès des enfants de moins de cinq ans, à savoir la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et la malnutrition. Ayant à l'esprit le niveau élevé du taux de mortalité maternelle en Afrique avec 429 décès pour 100.000 naissances en 2010, la mise en place d'un système garantissant un suivi prénatal, une assistance des accouchements par un personnel qualifié et l'octroi de soins obstétricaux, reste primordiale pour juguler ce phénomène.

Au regard de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration des prestations sociales, Madame Anta SARR a rappelé qu'une attention particulière devrait être accordée à la réduction de la fracture numérique qui sépare les pays développés de ceux en développement. Parallèlement au souci de limiter leur l'impact sur

l'environnement en raison de ses matières polluantes, il demeure nécessaire de faciliter l'accès des femmes à ces moyens techniques dont l'utilité dans les domaines, du commerce, du transport, de l'urbanisme et de la mobilité est largement démontrée.

Dans une Afrique confrontée également au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, il convient d'asseoir des stratégies intégrées de prévention et de règlement des conflits en raison du lien imbriqué entre la pauvreté et la guerre. Facteur anéantissant les efforts en matière de développement aussi bien dans les pays en conflits que dans les Etats voisins. Les conflits constituent un obstacle sérieux au développement compte tenu des effets néfastes qu'ils induisent, inter alia, sur les institutions étatiques, les infrastructures scolaires dévastées par les armes lourdes, les enfants souvent enrôlés par les groupes armés ainsi que les femmes victimes de toute sorte d'atrocités. Ce fut d'ailleurs, l'occasion de formuler un vibrant plaidoyer en faveur de ces millions de femmes victimes de violences sexuelles. L'agenda du développement post-2015 devra nécessairement répondre à ce défi qui porte sérieusement atteinte à la dignité de la femme.

Sous un autre registre, les mutilations génitales féminines, véritable menace à la santé reproductive des femmes, devraient indubitablement être inscrites dans le champ de nos préoccupations prioritaires. Aussi, serait-il contreproductif d'envisager un nouvel agenda pour le développement sans pour autant entrevoir les stratégies de son financement.

A ce sujet, les résultats peu reluisants résultant de la mise en œuvre de l'ODD 8 où l'assistance officielle au développement n'a été réalisée qu'à hauteur de 0,31%, en lieu et place de 0,7% comme prévu, avec une baisse progressive en 2011 et 2012 à la faveur des crises économique et financière, témoigne s'il en était encore besoin, de la nécessité pressante de scruter d'autres sources de financement dans le prolongement du Consensus de Monterrey.

L'examen de la coopération internationale dans le cadre des OMD révèle également une exigence de coordination des actions, vu la multiplicité des acteurs qui interviennent en appont aux efforts déployés par les Etats. Elle aura le mérite de présenter un cadre d'action plus cohérent dans les court, moyen et long termes. C'est dire tout l'intérêt d'articuler le programme de développement pour l'après-2015 autour d'une stratégie holistique qui donne la primeur aux secteurs névralgiques des pays en développement.

Pour le Sénégal, les fondamentaux doivent servir de socle à la définition d'un programme de développement où la problématique des femmes sera inscrite dans l'agenda des affaires mondiales.

Enfin, Madame Anta SARR a rappelé l'engagement indéfectible et sans cesse renouvelé du Sénégal à travailler de concert avec les membres de la communauté internationale à l'avènement d'un agenda apte à rétablir les disparités tant au sein des populations qu'entre les Etats.

Suite à son intervention, des expertes et représentants des organisations de la société civile ont noué un dialogue interactif axé sur les questions évoquées notamment :

- l'articulation de la Vision 2063 de l'Union Africaine dont l'échéance est jugée longue malgré le symbolique évoqué pour justifier sa périodicité ;
- le financement du développement du Continent par les africains eux-mêmes ;
- la problématique de la transversalisation de la dimension genre dans le futur agenda mondial ;
- l'intégration des questions de familles au cœur du débat sur l'agenda post 2015 ;
- l'harmonisation et le renforcement de l'action de la société civile africaine confrontée à un problème de leadership.



➤ **RENCONTRE DES MINISTRES CHARGES DES QUESTIONS DE GENRE**

Présidée par Madame la Ministre mauritanienne chargée du genre, la rencontre a permis d'aborder la question de la mise à jour sur les membres du Comité des 30 de la décennie de la femme africaine et de se pencher sur le thème de 2014.

Les participants ont procédé à un rappel historique du contexte de 2009 qui a consacré la décennie de la femme africaine 2010-2020. Des réunions préparatoires importantes ont permis de dégager des pistes de travail et des comités ont été installés.

Ainsi, deux comités chargés de travailler sur la Décennie de la femme africaine ont été mis sur pied :

1. Le comité des 10 qui est un organe ministériel dont les membres sont choisis selon des critères géographiques sur la base de l'ordre alphabétique.
2. Quant au comité des 30, les ministres sont chargés chacun en ce qui le concerne de désigner leurs représentants pays parmi les techniciens. Ce premier point avait un sous-point important, à savoir, les projets destinés à appuyer les femmes durant la décennie.



Le Comité recommande que les projets soient accompagnés d'une lettre du Ministre chargé de la femme pour chaque pays.

Dans les interventions, des propositions étaient émises pour qu'il y ait une rotation au niveau des groupes 10 et 30 sur les critères de désignation. Les pays encore désireux de faire partie des

comités devaient en faire la demande avant la fin du mois de mars.

III/ ACTIVITES EN MARGE DE LA SESSION

3-1 RENCONTRES BILATERALES

Madame Anta SARR Ministre de la Femme de la Famille et de l'Enfance a été reçu en audience le 14 Mars 2014 par Madame Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice Exécutive d'ONU-FEMMES.

Lors de cette audience, Madame le Ministre a porté à l'attention de la Directrice exécutive que, dans le cadre de l'inscription des questions prioritaires dans l'agenda de développement post-2015, la transversalisation de la problématique hommes-femmes devait dument y figurer.

Elle a fait part à ce sujet, de recommandations issues des consultations tenues aux niveaux national et régional sur le programme de développement de l'après 2015, dont les points essentiels sont le renforcement de l'autonomisation, de l'élimination de la violence et de la discrimination, l'accès à des soins de santé, à une éducation de qualité et à un travail décent en faveur des femmes.

Par ailleurs, après s'être félicitée de l'ouverture du bureau d'ONU-femmes à Dakar, Madame SARR S'est réjoui de la coopération fructueuse entre ONU-femmes et le Sénégal.

Répondant à l'appel lancé par la Directrice exécutive à propos des contributions volontaires des Etats membres au budget d'ONU-femmes, Madame le Ministre a annoncé que le Sénégal contribuera, cette année à hauteur de 1000 Dollars.

En retour, la Directrice exécutive a remercié le Ministre de sa démarche, et a rappelé sa disponibilité à poursuivre la coopération entre ONU-femmes et le Sénégal avant de magnifier les décisions politiques qui ont facilité la participation et l'accès des femmes sénégalaises à des postes de responsabilité.

Madame Ngcuka a annoncé, à cet égard, son souhait de faire porter le message d'ONU-femmes sur les violences faites aux femmes au Président Macky SALL parrain du Programme spécial des Nations Unis « les violences faites aux femmes en situation de conflits armés ».

Elle n'a pas manqué de magnifier également l'annonce de la contribution volontaire du Sénégal au budget d'ONU-femmes qui, selon elle symbolise l'engagement et le soutien de notre pays aux activités de son organisme.



Elle a précisé à ce propos, que le Sénégal, au titre de sa contribution pour l'année 2013, avait mis à la disposition d'ONU-femmes un siège pour abriter son bureau régional dont la valeur estimative est de 250000 US Dollars.

Enfin la Directrice exécutive a fait savoir qu'elle comptait sur la participation effective du Sénégal pour assurer le succès des travaux de cette 58^{ème} session qui s'avère cruciale dans le processus d'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement(OMD) et de la définition de l'agenda de développement post 2015.

Par ailleurs, mettant à profit son séjour à New York, Madame Anta SARR a rencontré ses homologues qui ont pris part à la session, notamment, Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Femmes et porte-parole du Gouvernement de la France, Madame Neila Chaabane, Secrétaire d'Etat Tunisienne chargée des affaires de la Femme et de la Famille, Madame Corinne Cahen, Ministre de la Femme et de l'Intégration du Luxembourg, et Madame Bassima Hakkaoui, Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, du Royaume du Maroc.

Madame SARR a également eu des séances de travail avec les homologues du Burkina Faso, du Mali, du Rwanda et de l'Afrique du Sud.

Globalement, Madame le Ministre a saisi l'occasion des rencontres susmentionnées pour examiner avec ses homologues les perspectives communes de coopération dans les domaines relatives à la condition de la femme, la protection et le bien être des familles et plus particulièrement l'accès aux facteurs de production, la facilitation du microcrédit et la participation au processus de développement économique et social.

3-2 CEREMONIE POST 08 MARS DES FEMMES DE NEW YORK

L'association des sénégalaises d'Amérique (ASA) a célébré la journée de la femme le 11 mars 2014 à New York à son siège situé à Harlem

Madame Anta SARR, président la cérémonie, a tout d'abord salué ces braves femmes sénégalaises qui ont préféré se lancer à l'assaut de l'Amérique pour dire non à toutes formes de vulnérabilité.

Elle a rappelé la place importante que le Président de la République, son Excellence Macky SALL, a accordé aux femmes en général, et particulièrement celles de la diaspora dans son programme «Yonou Yokouté», qui a connu un passage à l'échelle avec le Plan Sénégal Emergent.

A cet effet, elle a rappelé les nombreux projets qui ont été initiés dont le Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur(FAISE) qui est passé de 330 millions en 2008 à 1 milliard 500 millions aujourd'hui, le FASE d'un montant de 200 millions. Ces moyens mis à la disposition des sénégalaises de l'extérieur doivent servir à formater un nouveau type de femmes de la diaspora qui va plutôt songer à jouer sa partition dans le développement socio-économique et politique de son pays. Elle a rappelé que les femmes sont aujourd'hui les principaux bailleurs des familles sénégalaises elles doivent donc se rapprocher des services concernés afin d'élaborer des projets viables qui s'imbriquent au Plan Sénégal Emergent.

Madame le Ministre a fait remarquer que selon des études réalisées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Banque Africaine de Développement, et la Banque Mondiale, 500 milliards de frs CFA sont transférés par des sénégalais de la diaspora tous les ans. Toujours, le Sénégal est l'un des pays africains dont le principal bailleur de fonds est sa diaspora et, les transferts de fonds des sénégalais de l'extérieur dépassent aujourd'hui de loin le montant combiné de l'aide publique au développement et du volume des investissements directs étrangers (IDE) depuis 2005.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal, conscient de la profondeur du sentiment d'appartenance à sa Nation, a jugé absolument nécessaire, voire urgent de modifier les dispositions du code de la famille sur la nationalité. En effet, les femmes de la diaspora peuvent directement transmettre la nationalité sénégalaise à leurs enfants.

Ainsi se dessinent les contours d'une pleine participation de l'ensemble des femmes et des hommes de notre pays pour la construction d'un Sénégal émergent et que, la collaboration qui

existe entre l'Etat du Sénégal et les femmes de sa diaspora ira en s'agrandissant avec à la clé d'éclatants succès.

IV/CEREMONIE DE CLOTURE DE LA 58^{ème} SESSION

Le 21 Mars 2014, s'est tenue, la cérémonie de clôture des travaux de la 58^{ème} session de la commission de la condition de la femme (CSW), sous la présidence de l'Ambassadeur Libran CABACTULAN, Représentant permanent de Philippines auprès des Nations Unies.

Dans sa déclaration préliminaire, Monsieur CABACTULAN a souligné que les délégations étaient en désaccord principalement sur la structuration des conclusions concertées notamment les points relatifs à la santé sexuelle et reproductive, l'éducation sexuelle intégrale et l'orientation sexuelle.

Ainsi, bien qu'étant adoptées par consensus très tard dans la nuit, ces conclusions concertées ont soulevé beaucoup de réserves de la part des Etats membres, notamment en ses paragraphes 28 et 29 portant respectueusement sur la définition de la notion de famille et de l'éducation sexuelle intégrale.

Elles seront transmises pour approbation au segment de haut niveau du Conseil Economique et Social (ESCOSOC), qui se tiendra du 07 au 11 Juillet 2014.

La commission a adopté également par consensus deux projets de résolutions portant sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armes et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des catastrophes naturelles.

Par ailleurs, elle a adopté, par vote, les projets de résolutions sur les femmes et les filles face au VIH/SIDA et sur la situation des palestiniennes et l'aide à leur apporter.

Ainsi, concernant la résolution sur les femmes et les filles face au VIH/SIDA, elle a été adoptée telle qu'amendée par la délégation des Pays-Bas notamment en ses paragraphes 11, 20 et 35 par 22 voix pour et 16 abstentions.

Celle portant sur la situation des femmes palestiniennes, a été adoptée par 21 voix pour, 10 abstentions et une voix contre.

En outre, partant du constat selon lequel la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) n'a pas pris en compte des questions cruciales telles que la violence faites aux femmes, le mariage forcé ou précoce, la place prépondérante des femmes dans le

travail non rémunéré, l'écart salarial, le non-accès à la terre ou à l'héritage, la Commission a recommandé qu'un objectif cible sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation de la femme et le respect de ses droits soit spécifié dans le nouveau cadre du développement pour l'après - 2015.

Elle a exhorté à la transversalisation de la problématique hommes-femmes par l'adoption de critères et d'indicateurs précis par rapport aux autres objectifs de l'agenda post-2015.

Ainsi, la Commission reconnaît que seule une approche transformative et globale permettra de mieux prendre en compte la vulnérabilité soutenue des femmes et a appelé les Etats membres à continuer d'accorder une attention particulière à la promotion et à la protection des droits fondamentaux des femmes.

Elle a examiné le rapport présent par Monsieur Mohamed El BAHI (Soudan), agissant en cette qualité.

Enfin, la CSW a tenu la première séance de sa 59^{ème} session en renouvelant les mandats des membres de son bureau.

Dans sa déclaration, le Président de la Commission, M. Libran Cabactulan, des Philippines, a en effet expliqué qu'outre l'occupation étrangère, les principaux points d'achoppement au cours des négociations ont été, entre autres, la santé sexuelle et reproductive, la famille, l'éducation sexuelle ou encore l'orientation sexuelle.

V/ RESULTATS OBTENUS

- la délégation s'est appropriée le bilan qui a été présenté sur les OMD en faveur des femmes et des filles ;
- les défis et opportunités pour les femmes et les filles dans l'agenda post 2015 sont connus ;
- les recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre des OMD au Sénégal ont portées à la connaissance des acteurs pour leur prise en compte dans leurs domaines d'intervention respectifs ;
- les axes du plan d'action national pour l'atteinte des OMD en faveur des femmes et des filles sont identifiés ;
- le processus d'élaboration du rapport de la revue et du programme d'action de Beijing +20 est déclenché.

CONCLUSION

Il est envisagé que la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme se déroule du 9 au 20 mars 2015, au siège des Nations Unies, à New York.

Des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès de l'ECOSOC de toutes les régions du monde prendront part à cette session.

La Commission entreprendra un examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 20 ans après son adoption lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue en 1995. L'examen (Beijing+20) reflètera également les conclusions de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première évaluation quinquennale menée depuis l'adoption de la Plateforme d'action, qui a mis en relief de nouvelles actions et initiatives.

La prochaine CSW mettra également en avant les défis actuels affectant la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que les opportunités en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015.

L'examen sera mené aux niveaux national, régional et mondial. Les États sont instamment priés d'entreprendre des examens approfondis relatifs aux progrès accomplis et aux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que sur les conclusions de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Les commissions régionales des Nations Unies entreprendront des examens au niveau régional pour intégrer les processus nationaux et régionaux à l'examen mondial.